Aéroport d’Orly : interpellation de 15 migrants africains qui emballaient illégalement les bagages des voyageurs, 7 ont reçu une OQTF

01/04/2023 à 7h46



Leur terrain de jeu se trouvait dans le terminal 4 de l’aéroport Paris-Orly. Quinze hommes qui emballaient les bagages des passagers en échange d’argent liquide viennent d’être arrêtés par la Police aux frontières (PAF). Une activité illicite qui créait une concurrence déloyale vis-à-vis de l’unique entreprise agréée par le Groupe ADP pour ce service à Orly. Ces travailleurs clandestins étaient également « *très insistants auprès des passagers, ce qui va à l’encontre de la promesse d’accueil et d’hospitalité de l’aéroport* », confie une source policière.

Le prix d’un emballage sauvage ? 10 euros contre 13 chez le prestataire officiel, Bag Wrap. Ces films en plastique permettent de protéger les valises durant leur voyage et d’éviter un éventuel vol à l’intérieur.

Les interpellations ont eu lieu mardi par la brigade mobile de

recherche (BMR) de la PAF d'Orly, au terme d'une enquête préliminaire ouverte en 2022 par le parquet de Créteil. Des surveillances leur ont permis de décrire le mode opératoire et l'organisation de ces travailleurs illégaux. De quoi aller plus loin que les simples verbalisations et contraventions dressées jusqu'à présent.

Le 28 mars, quinze emballeurs ont donc été arrêtés par la PAF, épaulée par les policiers du Service de sécurité quotidienne de l'aéroport d'Orly (SSQAO). Les forces de l'ordre ont pu saisir tout le matériel du parfait emballeur (rouleaux de film plastique, d'adhésif…) et ont retrouvé 4 000 euros en liquide sur eux et lors des perquisitions.

Tous les suspects sont de nationalité africaine (Cameroun, Mali, Côte d'Ivoire…). Âgés de 25 à 40 ans, ils ciblaient principalement les passagers des vols en direction du Maghreb et de l'Afrique. Certains ont assuré durant leur garde à vue gagner 40 euros par jour environ.

Ce jeudi, à l'issue de leurs auditions, six ont été déférés devant un magistrat avec une procédure de plaider-coupable. Ils ont écopé d'amendes, d'une interdiction d'activité à Orly durant cinq ans et leurs scellés ont été confisqués. Sept autres, qui étaient en situation irrégulière, ont reçu une Obligation de quitter le territoire français (OQTF). Un a été placé dans un centre de rétention administrative (CRA) et un a été laissé libre.

Le Parisien